Image not found or type unknown

Frais d'expertises judiciaires

Par **Colbon**, le **20/03/2020** à **10:24**

Bonjour, en 1re instance d'un jugement qui m'est favorable le juge condamne le perdant aux entiers depends lesquels comprendront les frais d'expertise. Jugement assorti de l'exécution provisoire qui est compatible avec la nature de l'affaire (production d'un faux testament). Mon frère a fait appel de ce jugement. L'appel confirme le jugement sur toutes les dispositions du jugement entrepris et le condamné aux dépends d'appel. La demande de remboursement est entre les mains de la protection juridique qui m'écrit ne pas pouvoir réclamer les frais d'expertises (5050 €) au motif que cela n'est pas expressément confirmé en appel.

Ma question : l'appel confirmant en tout point le jugement de première instance, le remboursement des frais d'expertises est bien inclus dans les entiers dépends ?

Je vous remercie pour votre réponse. Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés